



Vous habitez à plus de 15 kilomètres du radiologue
de votre choix ...

Et n'avez pas de moyen de transport particulier
à votre disposition.

Le **Conseil Général de l'Aisne** vous propose **une prise en charge forfaitaire de votre transport en autocar ou en taxi : deux bons de transport d'une valeur de 20 Euros chacun.** (le coût différentiel éventuel restera à votre charge)

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Complétez le coupon ci-dessous et adressez le à :
DIPAS - Direction de la Solidarité
28 rue Fernand Christ
02 000 LAON

**Attention : pour bénéficier du bon de transport,
vous devez en faire la demande avant l'examen.**

COUPON A COMPLETER

Nom et Prénom.....

Adresse.....

VilleCode Postal

Téléphone

Je souhaite participer à la campagne de dépistage du cancer du sein et bénéficier d'un examen radiologique
auprès du cabinet de radiologie.....

Je souhaiterais, habitant à plus de 15 kilomètres de ce radiologue et ne disposant d'aucun moyen de transport
particulier, bénéficier des bons de transport offerts par le Conseil Général de l'Aisne.

Je compte utiliser : - un service autocar
(entourer votre réponse) - un taxi

Date et signature

Choisir exclusivement un transporteur conventionné sur la liste qui sera transmise en même temps que les 2 bons.